

La conférence de Brazzaville et la décolonisation

Jean-François MURACCIOLE

« La conférence de Brazzaville et la décolonisation : le mythe et la réalité, *Espoir* n°152, juin 2017

La conférence de Brazzaville offre l'exemple achevé d'un événement dont la mémoire collective a gardé un souvenir déformé, voire contraire à ce qu'il fut réellement. Cette conférence, réunie au début de 1944 pour concevoir les réformes qui devaient permettre de pérenniser l'empire colonial, devint rétrospectivement, à la fois pour les élites africaines et pour le gaullisme triomphant des années 1960, l'acte fondateur d'une décolonisation réussie à la française.

Origines et organisation de la conférence de Brazzaville

Des raisons complexes

Les origines de la conférence de Brazzaville relèvent de logiques diverses.

En premier lieu, le sommet colonial de Brazzaville s'inscrit dans la continuité des conférences économiques impériales organisées sous la III^e République, comme celle qui se tint de décembre 1934 à avril 1935 ou celle qui fut organisée en novembre 1936 à l'initiative de Marius Moutet, ministre des Colonies du Front populaire.

La conférence de Brazzaville est aussi le point d'aboutissement de la volonté réformatrice exprimée par les cadres coloniaux de la France libre. Dans son discours d'avril 1941 devant la *Royal African Society* de Londres, le général de Gaulle avait évoqué les « transformations » nécessaires qui devaient ouvrir à l'Afrique « le chemin d'un grand avenir » et lui permettre de « choisir noblement, libéralement la route des temps nouveaux ».

Sur le terrain, Félix Éboué, gouverneur général de l'Afrique française libre, Henri Laurentie, son secrétaire général jusqu'en 1943 (date à laquelle il devint directeur des Affaires politiques du commissariat aux Colonies du CFLN dirigé par René Plevin) ou Pierre-Olivier Lapie, gouverneur du Tchad de 1941 à 1942, avaient commencé à secouer l'immobilisme colonial.

Dans une importante circulaire datée du 8 novembre 1941, Éboué avait rétabli le statut de « notable évolué », tentant de cette façon de responsabiliser les élites africaines. Allant plus loin encore, Éboué se prononçait implicitement pour l'abandon du rêve assimilationniste. Il convenait, écrivait-il, de ne pas « refaire la France en Afrique », mais de respecter, dans la tradition de Lyautey au Maroc, les cultures et les usages africains.

En ce sens, il était du devoir de la France de guider les « évolués » vers une « responsabilisation qui ne soit pas un renoncement à leur identité d'Africains ».

Éboué n'excluait pas non plus de s'appuyer sur les structures politiques traditionnelles, voire de restaurer celles qui avaient pu être détruites par la III^e République :

« Au lieu de laisser se former à notre contact une foule de prolétaires plus ou moins mal vêtus, parlant plus ou moins le français, nous ferons le bien en créant une élite de chefs et de notables, lesquels placés par nous devant la responsabilité personnelle du pouvoir, progresseront avec l'usage des difficultés rencontrées [...] Mais nous n'en viendrons là que si nous posons d'abord la notion de respect ».

Laurentie et Lapie, député socialiste du Front populaire qui avait rejoint la France libre au terme de la campagne de Norvège, partageaient les mêmes convictions libérales.

Envisageant l'évolution du cadre politique de l'empire, ils ne cachaient pas leur préférence pour un système à l'anglaise associant autour de la République française une fédération de peuples égaux.

Mais, comme on n'allait pas tarder à le découvrir, ces conceptions étaient loin d'être partagées par les gouverneurs et les cadres de l'administration coloniale. Certes, ces derniers

étaient convaincus de la nécessité d'introduire des réformes dans un univers colonial largement sclérosé, mais ils demeuraient fermement attachés au maintien, fût-il incantatoire, du mythe de l'assimilation et, surtout, à la conservation des prérogatives de leurs administrations.

Enfin, il fallait considérer, et réfuter, les projets américains favorables à une décolonisation rapide et globale au sortir de la guerre.

Depuis 1941, Roosevelt avait multiplié les paroles et les gestes en ce sens. En janvier 1943, lors de la conférence d'Anfa, il avait reçu le sultan Mohammed ben Youssef en territoire français avec les égards dus à un chef d'Etat et, selon le témoignage de son fils Elliot, il lui avait prodigué des encouragements pour son combat favorable à l'indépendance nationale.

Ces prises de position n'avaient pas tardé à recevoir un large écho dans tout le Maghreb et, en février 1943, lorsque Ferhat Abbas avait rédigé le *Manifeste du peuple algérien*, ce fut symboliquement à Eisenhower, et non à Giraud ou à de Gaulle, qu'il avait remis son texte.

Plus inquiétante encore était, en juillet 1943, la déclaration du secrétaire d'Etat Cordell Hull, qui prenait position, après la guerre, pour l'établissement d'un « *International Trusteeship* », contrôlé par la future ONU, en faveur des peuples colonisés « évolués », première étape avant leur indépendance complète. Cette proposition s'inscrivait dans la tradition wilsonienne remontant à la Première guerre mondiale, mais sur un mode majeur et radical.

En septembre 1943, lors du sommet du Caire (Roosevelt-Churchill-Tchang Kai Chek), le président américain avait déclaré qu'il n'y avait pas de raison pour que la France se réinstalle en Indochine après la guerre.

En un mot, et de Gaulle et Pleven en étaient pleinement conscients, il était urgent de démontrer aux Américains que la France était capable de relever les défis coloniaux dans une perspective libérale et démocratique.

En toile de fond, surgissait aussi bien sûr la question de la reconnaissance du CFLN et de la souveraineté de la France pour l'après-guerre. C'est donc en juillet 1943, sur une idée de Pleven, que fut prise la décision de réunir une conférence qui aurait pour mission de dégager des propositions pour l'avenir.

De Gaulle en accepta le principe et Laurentie fut chargé d'en définir le programme préparatoire. Annoncée officiellement à *Radio-Alger* par Pleven le 10 octobre 1943, la conférence se tiendrait à Brazzaville, ville symbole du gaullisme de guerre et capitale de l'Afrique française libre : c'est dans cette ville, en octobre 1940, que de Gaulle édicta ses premières ordonnances, fonda le Conseil de défense de l'Empire et signa un important Manifeste, qui plaçait la France libre dans la tradition républicaine et démocratique.

Il fut également convenu que la conférence ne concernerait que l'Afrique noire et Madagascar : l'Afrique du Nord, sous la responsabilité du commissariat du général Catroux, relevait d'une autre logique politique et l'Indochine, à cette date, n'était pas encore sous l'autorité du CFLN.

Dans la tradition des conférences d'avant-guerre, on décida encore que la conférence ne serait que consultative, sans pouvoir de décision, et qu'elle ne réunirait que les responsables politiques du CFLN et les administrateurs coloniaux.

En revanche, à la différence de ses devancières d'avant-guerre, la conférence ne se bornerait pas à l'étude des questions économiques, mais aborderait aussi les sujets politiques.

La conférence ne fut donc pas un forum franco-africain, confrontant pouvoir français et représentants des peuples africains, mais un cénacle franco-français où les administrateurs coloniaux avaient une voix prépondérante.

Du 30 janvier au 9 février 1944, la conférence réunit les vingt gouverneurs d'AOF, d'AEF et de Madagascar (qui, seuls, ont voix délibérative), vingt-deux hauts-fonctionnaires du commissariat aux Colonies, neuf délégués de l'Assemblée consultative provisoire (dont les socialistes Gouin et Moch, le radical Rucart ou le dirigeant de la CGT Gazier), six

observateurs (dont les représentants des résidents généraux au Maroc et en Tunisie et du général Catroux, gouverneur général de l'Algérie), les présidents des Chambres de commerce du Cameroun et de Brazzaville et l'évêque de Brazzaville.

La presse, française et internationale, est invitée à donner toute publicité à l'événement tout en n'assistant pas aux réunions politiques de la conférence.

Fédération ou assimilation ?

Dès l'automne 1943, le débat était engagé au sein du CFLN et révélait deux approches de l'évolution politique du bloc colonial africain, deux approches qui n'allaient cesser de s'affronter, par-delà la conférence de Brazzaville et la constitution de l'Union française de 1946, jusqu'à la Communauté française de 1958.

La première option, défendue pour l'heure par Laurentie ou par Lapie (devenu rapporteur de la commission de la France d'Outre-mer à l'Assemblée consultative), était celle de l'évolution des colonies africaines vers une structure de type fédéral. Dans le document préparatoire qu'il rédigea à l'automne 1943, Laurentie traçait un programme ambitieux, dans la droite ligne de ses propres réflexions et de celles d'Eboué formulée depuis 1941. Il se prononçait en faveur de « l'autonomie » des colonies sans écarter a priori l'idée d'un *self government*, mais au terme d'une très longue évolution et sous contrôle français.

Logiquement, il écartait l'idée d'une représentation accrue des colonies au Parlement français, ce qui serait allé dans le sens de l'assimilation, préférant la formation de parlements locaux consultatifs et coiffés d'un « Parlement fédéral », où la République française et les territoires coloniaux seraient représentés à parts égales et ces derniers en fonction de leur degré d'évolution.

Le projet de Laurentie formait donc un mélange d'audace et de prudence et, malgré sa philosophie fédérale, il était loin du statut de *dominion* à l'anglaise organisé par l'Acte de Westminster de 1931 ou même du statut de *demi-dominion* qui avait été concédé à l'Inde par le second *India Act* de 1935.

Il s'agissait plutôt d'une demi-autonomie progressive et sous contrôle français. Mais même prudent et limité, le projet de Laurentie-Eboué remettait en cause le principe jacobin d'unicité de la République et condamnait implicitement le rêve assimilationniste auquel les gouverneurs, aussi bien par leur formation intellectuelle que par leur pratique politique, étaient particulièrement attachés.

A cette logique fédérale ou « anglaise » s'opposait la solution jacobine ou assimilationniste, défendue, par une étrange convergence, à la fois par les cadres coloniaux et par les communistes comme le révélait le discours d'André Mercier, leur représentant devant l'Assemblée consultative lors du débat consacré aux questions coloniales du 13 au 18 janvier.

Prudemment, Plevin avertit que les propositions de la conférence devraient être entérinées par l'Assemblée constituante que les Français éliraient après la libération.

Si les avis divergeaient sur les perspectives de réforme, tous, en revanche, s'accordaient pour considérer que, s'il fallait introduire des réformes dans le système colonial, l'heure n'était pas à la dislocation de l'Empire.

Au contraire, la célébration incessante et unanime de « l'Empire résistant » démontrait que la possession d'un grand domaine colonial était l'une des dernières chances pour la France de jouer un rôle mondial après la guerre. A preuve, les projets concernant l'Algérie étaient différents sur la forme, mais identiques sur le fond.

Dans le très important discours qu'il prononça à Constantine en décembre 1943, un mois avant Brazzaville, de Gaulle annonçait un programme de réforme impressionnant (au centre duquel se trouvait la promesse de l'élargissement de la citoyenneté française à tous les Algériens, véritable « big bang » politique), mais précisément dans le but de réussir l'assimilation et de renforcer l'intégration de l'Algérie à la France.

La tonalité du programme du CNR, révélé en mars 1944, bien que plus vague, était très proche, se bornant à réclamer « une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales ». L'heure n'était donc pas, et il en sera de même en 1946, à la préparation active de la décolonisation.

Contrairement au mythe qui allait bientôt s'emparer du souvenir de Brazzaville et dont l'utilisation politique fut abondante à la fin des années 1950 et au début des années 1960, la conférence ne prépara donc en rien la décolonisation de l'Empire français. On peut même dire que sa philosophie en était l'exact opposé : réformer l'empire pour mieux le conserver. Restait à définir l'ampleur et la nature de ces réformes.

La conférence de Brazzaville entre prudence politique et audace économique et sociale ***Indécision sur le plan politique***

La conférence fut inaugurée par le général de Gaulle le 30 janvier 1944.

A cette occasion, le Général prononça un grand discours aux accents lyriques et réformateurs, mais prudents et vagues sur le fond, qui laissait libre cours à des interprétations contradictoires :

« En Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès si les hommes sur leur natale n'en profitaient pas matériellement et moralement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi ».

Là-dessus, de Gaulle quitta Brazzaville et laissa les conférenciers débattre entre eux sous la présidence de Pleven. Éboué, déjà très malade (il mourut quelques semaines plus tard) et handicapé par une terrible surdité, ne put jouer le rôle éminent qui eût dû être le sien.

Immédiatement, les gouverneurs, et particulièrement Raphaël Saller, un Antillais assimilationniste qui présidait la commission administrative de la conférence, s'employèrent à déchirer le projet d'inspiration fédérale de Laurentie.

La résolution qu'ils adoptèrent usait de termes volontairement durs et sans équivoque :

« Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire ; la constitution éventuelle, même lointaine, de *self-government* dans les colonies est à écarter ».

Le projet fédéraliste de Laurentie taillé en pièces, restait à définir une solution alternative. En fait, les gouverneurs proposaient de renforcer les pouvoirs et les prérogatives des cadres de l'administration coloniale, vieille revendication qu'ils soutenaient depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

A la prudente fédéralisation de Laurentie, ils opposaient donc une décentralisation et une déconcentration des pouvoirs administratifs dans un cadre français. Ils proposaient également la suppression des assemblées et des conseils consultatifs de notables que la III^e République avait institués ou maintenus et qui avaient, selon eux, fait la preuve de leur échec.

Sur la représentation politique des populations africaines, que tout le monde souhaitait promouvoir, les gouverneurs avançaient un projet aussi confus que contradictoire, qui reposait sur l'élection au suffrage universel d'assemblées locales associant collègue blanc et collègue africain et représentation accrue des colonies au Parlement national à Paris.

C'était mêler principe assimilationniste-jacobin (représentation des territoires africains à l'Assemblée nationale au même titre que la Nièvre ou le Bas-Rhin) et principe fédéraliste (création d'assemblées locales). Cette contradiction, expression de l'incapacité à trancher cette question d'importance capitale, se retrouvera au cœur de l'Union française de 1946.

Enfin, les gouverneurs s'opposèrent au projet « culturaliste » d'Éboué en réaffirmant leur certitude que l'avenir des élites locales passait non par l'approfondissement de leur culture africaine, mais par l'assimilation au modèle français de civilisation.

Quelque temps plus tard, lors de son voyage aux Etats-Unis de juillet 1944, Gaulle sembla trancher la dispute en faveur d'une solution plus fédérale :

« Je crois que chaque territoire sur lequel flotte le drapeau français doit être représenté à l'intérieur d'un système de forme fédérale dans lequel la métropole sera une partie et où les intérêts de chacun pourront se faire entendre ».

En réalité, la question était ouverte et elle demeura jusqu'en 1946 après la formation de l'Union française.

On peut gloser sur la prudence et le caractère contradictoire des propositions de la conférence sur le plan politique. Ce serait, là aussi, adopter une vision rétrospective de l'histoire.

Certes, la conférence ne fut pas l'acte premier de la décolonisation et telle n'était pas sa mission. Mais elle ne fut pas non plus un monument d'immobilisme et de conservatisme. Affirmer la nécessité d'une représentation politique des peuples africains (ce qui revenait à abolir le statut de l'indigénat), proclamer la volonté d'associer les élites africaines à l'exercice du pouvoir, organiser une profonde décentralisation de l'administration coloniale constituait un programme qui, comparé à l'immobilisme colonial de l'entre-deux-guerres, inaugurerait assurément une ère nouvelle en Afrique.

Au reste, au même moment, les projets britanniques pour l'Afrique anglophone, fondés sur la notion de *partnership*, n'étaient guère plus audacieux. Les délégués de l'Afrique anglophone réunis au congrès panafricain de Manchester, en mars 1945, un an après Brazzaville, furent unanimes pour dénoncer l'excessive prudence des projets coloniaux du cabinet travailliste dirigé par Attlee.

Libéralisme économique et social

Sur les plans économique, social et culturel, l'œuvre de la conférence fut bien plus audacieuse. Les conférenciers affirmèrent leur franche opposition au principe protectionniste de l'exclusif colonial et de la préférence impériale appliqué dans les années 1930.

Ils se prononcèrent nettement en faveur de la libéralisation des échanges et de l'industrialisation des colonies. En effet, la guerre venait de démontrer par l'absurde l'impasse de colonies entièrement dépendantes de la métropole : aucune arme n'avait pu être produite à partir de la pauvre AEF et, en AFN, en 1943, il avait fallu commencer par installer des chaînes de montage et par former des ouvriers autochtones avant d'assembler les armes du plan d'Anfa livrées en pièces détachées.

L'industrialisation permettrait également de mieux se prémunir à l'avenir contre les fluctuations brutales des cours des matières premières, menace dont la grande dépression des années 1930 venait de souligner la réalité.

Sur la question sensible du travail forcé, pratique courante avant la guerre et que l'effort de guerre conduit par la France Libre avait eu tendance à généraliser, la conférence adopta une position nuancée. Si elle dénonça le principe de cette pratique et appela à une libéralisation du travail en Afrique (gouverneur Latrille), elle repoussa l'application de la mesure à un délai de plusieurs années.

Le rapport final de la conférence soulignait que, dans certains cas, le recours à l'obligation du travail pouvait se justifier, tout en évitant les abus. Assez maladroitement, la conférence appelait même, dans l'immédiat, devant la pénurie de main d'œuvre, à l'instauration d'un « service obligatoire du travail » pour les jeunes de 20 à 21 ans non incorporés dans l'armée.

Au moment où la Résistance française grossissait par le rejet du STO, cette proposition était pour le moins singulière et inopportune. De fait, le travail forcé ne fut définitivement aboli dans les colonies françaises qu'au terme du vote de la loi Houphouët-Boigny en 1946.

En revanche, pour les autres aspects de la question sociale, la conférence appelait, par un vigoureux effort, à aligner la situation de l'Afrique sur celle de la Métropole : journée de huit heures, liberté syndicale, formation professionnelle, repos hebdomadaire, création d'un corps

d'inspecteurs du travail. De même, un ambitieux plan de développement de l'instruction fut préconisé.

En ce domaine, la conférence voyait grand : en vingt ans, il conviendrait de scolariser 2,5 millions d'enfants en AOF, 400 000 au Cameroun, 500 000 en AEF. Un effort tout aussi vigoureux devait être réalisé en matière de médecine et d'hygiène par la création d'un corps médical nombreux, constitué à la fois de médecins militaires et de médecins autochtones qu'il convenait de former sans tarder.

La conférence appela encore de ses vœux l'élaboration d'un nouveau statut de la femme africaine et une réforme complète de la justice coloniale. Au même moment, en Algérie, la commission d'étude que dirigeait le général Catroux formulait des propositions très proches. L'immobilisme colonial était donc révolu, mais on pouvait douter que la France ruinée de 1945 aurait les moyens (et l'envie) de mener à bien un tel chantier. Par un paradoxe bien connu, à mesure que la décolonisation approchait, le « fardeau de l'homme blanc » ne cessait de s'alourdir.

Le destin de la conférence de Brazzaville : de la réalité au mythe

Très vite, la conférence de Brazzaville acquit un caractère de référence obligée pour l'ensemble de la classe politique française. L'influence de la conférence se manifesta ainsi avec force lors des débats relatifs à la préparation de l'Union française sous les deux Constituantes (octobre 1945-mai 1946, puis juin-octobre 1946).

En réalité, la conférence n'avait pas tranché l'alternative entre fédération et assimilation et la même indécision se retrouvait dans les projets des deux Constituantes où l'on pouvait défendre des positions opposées tout en se réclamant de « l'esprit de Brazzaville ».

Ainsi, René Capitant reprit le flambeau de Laurentie et défendit le principe du fédéralisme. Il proposa de doter les territoires africains d'une large autonomie politique et de les coiffer par « un organisme nouveau, parlement colonial ou, préférablement, assemblée fédérale ou, si l'on veut bien admettre ce terme, la Fédération française ».

A l'opposé, les milieux colonialistes, qui se recrutaient majoritairement, comme avant-guerre, sur les bancs de la droite et du parti radical (voir le rôle éminent de François Giacobbi), s'opposaient à la solution fédérale et prônaient l'octroi général de la citoyenneté française accompagné de la systématisation du double collège (solution également retenue en Algérie par le statut de 1947).

Le chef du gouvernement provisoire, Georges Bidault, finit par imposer un compromis qui devint le titre VIII de la Constitution du 13 octobre 1946 et qui portait le nom « d'Union française ». En fait, le compromis de 1946 maintenait l'indécision ou la contradiction de Brazzaville : le statut de l'indigénat était abrogé et les habitants de l'Empire devenaient citoyens français.

Certains pouvaient alors comparer la naissance de l'Union française à « l'édit de Caracalla de l'Empire français ». Mais la citoyenneté des Africains était à la fois ambiguë et tronquée. Ambiguë car ils pouvaient se concevoir autant comme citoyens de leur territoire (où ils élisaient une assemblée locale), comme citoyens français (en désignant des députés à l'Assemblée nationale de Paris) ou encore comme citoyens de l'Union française (en étant représentés à l'Assemblée de l'Union française).

Les termes du débat qui avait opposé Eboué, Laurentie et Saller en 1944 autour des notions de citoyennetés « locale », « française » ou « d'Empire » n'avaient guère évolué.

Citoyenneté tronquée dans la mesure où la pratique inégalitaire du double collège était partout instituée et dans la mesure où, dans l'ensemble français, l'Afrique était nettement sous-représentée : sous la IV^e République, quand il fallait en moyenne 80 000 citoyens pour élire un député de Gironde ou de Mayenne, il en fallait 500 000 au Tchad ou en Côte d'Ivoire.

Néanmoins, le système n'était pas bloqué et autorisait des évolutions comme le montra la loi Defferre (1956) dont l'exposé des motifs faisait référence à la conférence de Brazzaville et qui renforça considérablement l'autonomie des territoires africains en glissant insensiblement vers la solution du fédéralisme, elle-même prélude à celle de l'indépendance.

A mesure que la France traversait les tempêtes de la décolonisation, de Madagascar au Maroc, d'Indochine en Algérie, la conférence de Brazzaville acquit peu à peu un caractère de mythe fondateur.

En même temps, par un curieux phénomène, son contenu se déformait dans le souvenir commun pour s'éloigner, voire pour s'opposer au sens exact de ses préconisations réelles.

Pour les uns et pour les autres, avec des arrière-pensées souvent contraires, Brazzaville devenait l'acte premier de la décolonisation. Peut-être encore plus que les Français, ce furent d'ailleurs les élites africaines qui créditèrent la conférence de Brazzaville d'un esprit et d'un souffle émancipateurs qui, assurément, n'avaient pas été le sien. Ainsi, en 1958, lors du périple qu'il entreprit en Afrique pour y présenter et y défendre la nouvelle constitution, de Gaulle fut partout accueilli comme « l'homme de Brazzaville ».

A cette occasion, accueillant de Gaulle à Brazzaville, Barthélémy Boganda, président du Grand Conseil de l'AEF, prononça ces paroles :

« Pour nous, de Gaulle c'est la France. Et, dans l'immense dette de reconnaissance que l'Afrique a vis-à-vis de la France, une grande part revient à celui qui, en même temps qu'il combattait pour libérer la patrie de l'occupation étrangère, réunissait la conférence de Brazzaville pour nous libérer du pacte colonial ».

Le général de Gaulle lui-même et les gaullistes se prêtaient au même exercice. A partir de 1960, l'indépendance des Etats africains, que de Gaulle dut accepter bon gré mal gré (on sait que sa préférence allait plutôt à la conjonction de l'indépendance et de l'appartenance à la Communauté) fut rétrospectivement présentée comme l'aboutissement d'un processus amorcé à Brazzaville.

Exemple parmi beaucoup d'autres, les *Mémoires d'Espoir* du général de Gaulle adoptaient cette façon de présenter l'histoire. Loin de renier ses principes de la guerre, la politique gaullienne acquerrait ainsi rétrospectivement une parfaite cohérence.

Ainsi, au même titre que l'Appel du 18 juin ou que la libération de Paris, la conférence de Brazzaville s'affirma à une place de premier plan dans l'imaginaire politique du gaullisme. A la mort du général de Gaulle, en 1970, un carnet de timbres fut émis en hommage à sa mémoire.

Ce carnet associa en une série de quatre images les quatre stances du gaullisme : l'homme du 18 juin, l'émancipateur de Brazzaville, le libérateur de Paris, le fondateur de la V^e République.